



La Lettre n°49 octobre 2016

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs
de grands gibiers – ADCGG 26-
<http://www.ancgg.org/ad26>

Ca y est ! C'est parti pour une nouvelle saison. J'espère qu'elle vous procurera plein de joie et d'émotion à partager avec vos compagnons et auxiliaires que sont vos chiens ainsi qu'avec vos amis.

Une ouverture en toute sécurité c'est le maître mot depuis toujours de l'ADCGG 26. Nous n'avons de cesse de le répéter car c'est sur le thème de l'accident que nos détracteurs nous attaquent.

Depuis tout le temps L'ADCGG26 porte ses efforts sur la formation à la sécurité grâce au Brevet Grand Gibier. La chasse est notre loisir, elle est également une école de maîtrise de soi, que l'efficacité et le perfectionnement de nos armes rendent d'autant plus nécessaire à cet égard. La pratique du tir au sanglier courant au stand n'est pas seulement l'occasion d'améliorer son tir et ses réflexes, mais aussi la meilleure façon d'assurer la sécurité pour soi et pour les autres.

La FDC26 a inclus dans le SDGC la formation obligatoire d'ici 2020 pour tous les responsables d'ACCA et de chasses privées, pour l'obtention de l'attestation de capacité à diriger une battue au grand gibier. Je vous incite vivement à vous inscrire à cette formation.

N'oublions pas que nous partageons la nature avec les randonneurs, les vététistes etc., soyons courtois avec tous.

Je félicite à cet égard la FDC26 qui vient de signer une convention avec les randonneurs et démontre de ce fait un bel exemple de partage.

Pour rester dans l'actualité (voir le communiqué de presse dans la lettre), et au-delà des aspects financiers certes non négligeables, mais qu'il faut ramener à l'échelle des enjeux économiques portés par les chasseurs, le Conseil Régional va doter les chasseurs de la région Auvergne Rhône Alpes de 3 millions d'euros (1% du pnb chasse régional), dans le cadre d'une convention signée avec la Fédération Régionale Auvergne Rhône Alpes. La Fédération Régionale et les Fédérations Départementales ont construit des projets destinés à apporter une contribution à la politique de la Région en matière de conservation et gestion du patrimoine naturel, d'amélioration de l'efficacité du réseau, de communication et d'éducation à l'environnement.

Mais il faut surtout souligner que cette convention est le point de départ d'une reconnaissance enfin acquise du monde de la chasse dans ses actions en faveur de la biodiversité, grâce à un travail de fond mené par les chasseurs au bénéfice de tous les utilisateurs de la nature et du monde rural.

Cet aspect doit être mis en exergue: les chasseurs, des gens responsables qui s'engagent et vont démontrer leur capacité à réaliser les objectifs de leurs engagements.

Le monde de la chasse vient de franchir une étape importante dans notre région. Décrié, sujet à des oppositions toujours plus intégristes, il sait faire face avec intelligence et obstination en se situant aujourd'hui comme un véritable artisan de la revitalisation du monde rural et des territoires ruraux.

Par nos comportements, notre éthique, sachons montrer que nous sommes les véritables acteurs d'une écologie dynamique et faisons en sorte que notre passion gagne plus de pratiquants.

Jean-Paul BONNARD – Président ADCGG26-

Le Conseil Régional partenaire des Fédérations des Chasseurs

Les ressources des Fédérations des chasseurs reposent quasi exclusivement sur les cotisations des chasseurs. Dans le même temps, les exigences de l'Administration, de la société, et l'évolution des techniques de suivi impliquent une augmentation des charges, menaçant la pérennité de certaines actions ou empêchant la mise en oeuvre de nouveaux projets en l'absence de financements complémentaires. La Fédération Régionale des Chasseurs et les Fédérations Départementales ont établi un programme d'actions visant à apporter une contribution à la politique de la Région en matière de conservation et gestion du patrimoine naturel, d'amélioration de l'efficacité du réseau, de communication et d'éducation à l'environnement.

L'objectif de cette convention est bien d'être partenaire avec la région sur les actions que doivent mener les Fédérations de Chasse dans le cadre de leurs missions de Service Public, de leurs actions d'Intérêt Général, de leur agrément au titre de la Protection de la Nature et de l'Éducation à l'Environnement. Après plusieurs mois de travaux, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes signe avec le Conseil Régional une convention de partenariat et d'objectifs pour la période 2016-2018.

Deux grands axes constitueront le programme d'actions des Fédérations des Chasseurs de la région :

Préservation et amélioration de la biodiversité

Communication et partage de l'espace

Parmi les actions en faveur de la biodiversité, des outils de suivi des populations novateurs vont être exploités pour plusieurs espèces comme le **lièvre variable**, le **tétras-lyre**, espèces emblématiques des Alpes, mais aussi la **bécasse des bois**, le **vanneau huppé**, ainsi que d'autres espèces de petits Gibiers de plaine et de montagne.

La préservation et l'amélioration des habitats naturels, la préservation et la recréation des corridors écologiques (haies, cultures favorables à la biodiversité, franchissement d'infrastructures,) sont des thèmes traités depuis de nombreuses années par les Fédérations des chasseurs. Le partenariat avec le Conseil Régional permettra de développer et d'aller encore plus loin dans l'implantation, la connaissance et la protection de ces habitats à travers nos territoires ruraux. Des travaux d'amélioration des capacités d'accueil et d'intérêt faunistique de milieux semi-naturels sont également prévus (reprofilage de berges d'étangs...).

Les chasseurs malgré les idées reçues sont favorables à un véritable partage de la Nature. L'un des objectifs de cette convention sera donc de construire des outils et d'organiser diverses manifestations (comme **Un Dimanche à la Chasse**, le 16 octobre prochain) destinés à améliorer la connaissance mutuelle des usagers, leur dialogue, et par là même la cohabitation harmonieuse dans leurs pratiques respectives.

Enfin, les Fédérations des Chasseurs, au même titre que les autres associations agréées au titre de la protection de l'environnement dont elles font partie, continueront à sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'environnement et au fonctionnement des écosystèmes, afin de partager leurs connaissances et de garantir la préservation de notre biodiversité.

Les Fédérations des Chasseurs et leurs 119 000 adhérents remercient le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes de son soutien et de sa confiance dans la mise en oeuvre des nombreux projets environnementaux que constitue notre convention.

La Chasse en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 233 751 000 € de PIB, 2859 emplois directs et 5810 emplois bénévoles.

Christian Chaillou

Communiqué de Presse de la fédération régionale
des chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes

Du 22/09/2016

Intermarché

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI A LA CHAPELLE EN VERCORS

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite à toutes et à tous la bienvenue à notre assemblée Générale et je remercie les personnalités pour leur participation et qui marquent de ce fait, de l'intérêt à notre activité cynégétique.

Monsieur Alain HURTEVENT Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.

Monsieur Gérard ALLIER Président de l'ACCA de La Chapelle en Vercors

Monsieur Christian CHAILLOU, Trésorier de la Fédération des Chasseurs, également Administrateur Grand Gibier

Monsieur Michel SANJUAN vice-président de la Fédération des chasseurs Administrateur Grand Gibier.

Monsieur Remy GANDY Administrateur gibier migrateur, directeur de la MFR de MONDY

Monsieur Patrick CHALENCIN Administrateur du secteur Royan Vercors.

Monsieur Denis RIX Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Drôme

Monsieur Philippe JOANNIN Président de l'UNUCR

Monsieur Noël ILLY, Président des Bécassiers

Je vous présente les excuses des personnes retenues par des engagements qui nous ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui :

Monsieur BOISSY de l'ONF

Monsieur BERINGER de la DDT

Monsieur Christian BLACHIER responsable de l'ONCFS

Je prie les personnes oubliées de bien vouloir m'en excuser.

C'est avec plaisir que je préside cette **28^{ème} Assemblée Générale** qui va clôturer l'année 2015/2016 qui se déroule ce Samedi 28 Mai 2016 à la Chapelle en Vercors haut lieux de la résistance.

Monsieur Gérard ALLIER va vous présenter l'**ACCA de La Chapelle en VERCORS**.

Je te remercie ainsi que ton équipe pour ton implication dans l'organisation de cette journée

Le rapport moral que j'ai l'honneur de vous présenter va s'articuler autour de différents thèmes ayant trait à notre activité et à la vie de notre association.

Au niveau départemental

Le congrès de la Fédération des Chasseurs qui s'est déroulé à CREST a été très réussi d'une part : le nombre élevé des chasseurs présents et d'autre part : les interventions brillantes notamment du Président HURTEVENT.

L'Election de Mr Patrick CHALENCIN pour le secteur Royans/Vercors

L'Election de Mr Michel SANJUAN pour le mode de chasse Grand Gibier qui a succédé à Jeannine PINEDE, que nous remercions vivement pour son engagement et dévouement exemplaire dans le monde de la chasse et pour le Grand Gibier en particulier. Michel SANJUAN saura défendre aussi vaillamment que Jeannine les valeurs que nous portons en faveur de la Chasse au Grand Gibier pour Deux raisons la Première c'est qu'il est candidat à un poste d'administrateur au sein de l'ADCGG 26 la Deuxième c'est que pour devenir administrateur l'on doit être titulaire du Brevet Grand Gibier, formalité réussie brillamment samedi dernier à Mondy.

Pour la Troisième année successive nous avons préparé une session du Brevet Grand Gibier à la MFR de MONDY avec pour objectif d'intégration en tant qu'unité de valeur pour le BAC donc partie prenante de l'enseignement de ces classes terminales. L'intérêt de cette option est pour nous très importante car il permet de sensibiliser des jeunes, qui ne sont pas forcément issus du monde de la chasse à notre activité.

Une seconde session a eu lieu à la FDC 26 comme d'habitude de Mars à mi-mai, Christian CHAILLOU fera le rapport complet du Brevet Grand Gibier 2016.

Un problème récurrent dans notre département est celui de la présence permanente du loup avec comme conséquence de nombreux dégâts sur les élevageset bien sur le Grand Gibier ! Grace aux interventions et à la détermination de Madame Le Sous-Préfet, aidée en ce sens par la Fédération des Chasseurs, l'ONCFS, et les Louvetiers des actions ont pu être mise en place sur le terrain. On peut remercier Madame le Sous-Préfet de ces actions et mettre en exergue la possibilité de tirer un loup par les chasseurs ayant suivi la formation loup, en battue au sanglier sur certain territoire, les bergers dans le cadre d'une procédure très stricte peuvent maintenant obtenir l'autorisation de tir pour la défense de leur troupeau en sachant que la Fédération des Chasseurs fait passer le permis gratuitement.

Il serait utile que cette formation habitant le chasseur au tir du loup soit intégrée à la validation du permis de chasser sachant que les territoires n'ont aucun moyen de connaître la liste exhaustive des personnes formées ce qui vaut dans un département vaut dans l'autre.

Sur la saison 2015 /2016 grâce à l'attention des chasseurs Drômois, nous sommes satisfaits qu'aucun incident ne se soit produit dans notre département. Ce motif de satisfaction ne doit pas nous faire relâcher notre vigilance de tous les instants lors du déroulement de nos parties de chasse. Je ne veux oublier la responsabilité porter par nos responsables organisateurs de battue et insister sur les procédures qui souvent paraissent répétitives et rébarbatives mais qui sont absolument obligatoires Tout rôleur à l'occasion de la présentation de ses consignes devrait devenir obligatoirement présentateur de ses consignes, et être responsable de battue. Ce qui le sensibiliserait au problème de la responsabilité.

Il faut se rappeler que de ne pas tirer et aussi un acte de chasse responsable.

Nous prétendons à juste titre que la formation dispensée à l'occasion du BGG pourrait être considéré comme une valeur équivalente à celle de la formation Responsable de Battue en effet les matières développées en matière de sécurité, sont pour la plupart des actions menées depuis de longue date par l'ANCGG et reproduites avec efficacité de ce cursus.

Adjudication des lots ONF

Location des lots ONF pour 12 ans qui cette année présentait une nouveauté : la négociation de gré à gré.

Pour notre département, la location de gré à gré a été réalisée sur 89% des lots, ce qui a représenté une baisse de 1,1% des loyers. Le reste des lots soit 21 lots ont été mis en adjudication le 3 Mars 2016 à VALENCE. Sur la totalité des lots comprenant les locations de gré à gré plus les adjudications dans la Drôme, cela représente une baisse significative de 9,8% pour notre département et une baisse de 5% sur le plan national.

Nos orientations.

-Nous faire mieux connaître.

-Augmenter le nombre de nos adhérents.

-Fédérer plus de chasseurs pour le Brevet Grand Gibier

-Assurer une liaison constructive et permanente avec toutes les structures cynégétiques.

- Etre garant que la chasse doit être l'expression du respect du gibier et de son environnement.

Comme chaque année je vous encourage à promouvoir la recherche du Grand Gibier blessé cela doit être une priorité. En effet comment peut-on concevoir de laisser dans la nature par ignorance ou par désinvolture, des animaux blessés et qui souffrent. L'acte de chasse doit être assumé jusqu'au bout et les chasseurs se doivent de véhiculer cette image de gestionnaires responsables de leurs actes. Par leur action bénévole et dévouée, les conducteurs agréés participent à renforcer cette image d'une chasse moderne et durable.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le quorum étant atteint, notre assemblée peut valablement se tenir.

Je vous communique le déroulement de notre assemblée :

Compte rendu d'activité par notre secrétaire Mr Jean-Luc BOUCHET

Compte rendu financier présenté par notre trésorier Thierry BOGIRAUD

Quitus de l'AG pour le rapport d'activité et le rapport financier.

Renouvellement des administrateurs.

Intervention du vice-Président Christian CHAILLOU sur le BGG et sur la pyramide des âges des Chasseurs

Intervention du vice-Président Jean-François ARTIGE sur la sécurité en battue

Intervention de Mr Philippe JOANNIN compte rendu UNUCR

Intervention Mr Alain HURTEVENT Président de la Fédération des Chasseurs

Remise des Diplômes du Brevet Grand Gibier. Par Jean-Paul BONNARD

Je vous donne rendez-vous le Samedi 25 Juin 2016 à la cible d'or qui se déroulera au stand de l'armurerie des Ets MACAIRE à ROMANS cela est une excellente occasion de se mettre en condition avant l'ouverture.

L'AG se termine, je vous remercie tous d'être fidèle à notre association. Je vous rappelle que le monde de la chasse doit rester uni et solidaire pour une chasse sereine.

Merci pour l'accueil de l'ACCA de la CHAPELLE en VERCORS, je vous invite à prendre le verre de l'amitié.

TIRS DE CHASSE EFFICACES

Dans une récente parution de la revue Grande Faune, en mars 2015, un article de Jean Michel HARMAND relatif au tir de chasse pourrait passer pour inaperçu alors qu'il relève de la plus haute importance en matière d'efficacité du tir.

C'est pourquoi il apparaît utile d'en retracer ici les grandes lignes car cela fonde aussi les grands principes des ADCGG et de l'ANCGG.

En peu de temps à l'échelle humaine, le chasseur est passé du tir à la grenaille sur petit gibier en mouvement au tir à balle sur grand gibier, que ce soit en mouvement ou arrêté (tir d'affût ou d'approche). Paradoxalement les structures cynégétiques n'ont pas accompagné cette évolution par une formation adaptée, la seule expérience de manipulation des armes reposant alors sur les acquis du service armé, disparu désormais.

Que constate-t-on aujourd'hui ? la majorité des chasseurs font preuve de médiocres performances au tir à balle. Preuve en est le ratio gibiers abattus/balles tirées observé à l'occasion des battues. Le nombre de balles tirées dépasse bien les 6 unités, quand il n'atteint pas les 10 parfois. Les ratés existent aussi sur gibier arrêté et les causes sont alors similaires à celles rencontrées pour le tir en battue.

Malgré les efforts réalisés par les ADCGG, BGG, concours de tir, réglage des armes, on ne peut pas dire que la formation au tir soit fondée sur quelque chose de structuré et d'établi. Apprendre à tirer doit certes s'appuyer sur une formation théorique (BGG par exemple), choix des armes, choix des balles, mais aussi et surtout sur un entraînement. Etre doté du meilleur équipement est une chose, être capable d'en optimiser l'utilisation en est une autre.

C'est pourquoi les ADCGG, qui prônent une chasse responsable, soucieuse du respect du gibier, véritable expression d'une compétence en la matière, se doivent aussi d'assurer la sensibilisation jusqu'à la formation pour aboutir au tir efficace. Un chasseur ayant réussi son tir au premier coup en tirera beaucoup plus de plaisir et de satisfaction.

Pour en arriver à ce niveau d'excellence, grandes connaissances techniques assurément, il faut aider les chasseurs à réussir leurs tirs sur des distances de chasse usuelles en satisfaisant à deux principes essentiels :

- apporter un service en matière de formation de base au tir à l'arme rayée,
- inculquer le goût pour l'entraînement et l'envie de sa maîtrise du tir.

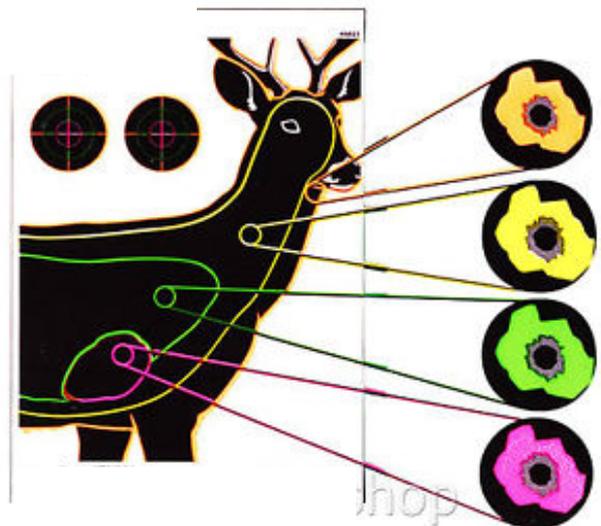
Pourquoi ne pas envisager alors des stages de tir auprès de chasseurs volontaires pour s'améliorer aux tirs à courte et moyenne distances ?

C'est une démarche que programme déjà l'ANCGG et qui ne demandera qu'à s'étendre et se vulgariser au bénéfice de la chasse populaire.

Si demain nos structures et nos actions permettent de réduire le nombre de ceux qui se satisfont de tirer médiocrement, le but sera atteint car il sera révélateur d'un enclenchement non pas de la performance, mais de l'excellence, l'exploit ne se traduisant pas par le nombre de « cochons » tués mais par l'efficacité démontrée au travers du nombre de balles tirées pour réaliser ces tableaux.

Enfin, ultime réflexion et non des moindres, si globalement on arrive à réduire le nombre de balles tirées, sachons alors mesurer la probabilité de réduction des accidents de chasse !

Christian Chaillou



All New ISUZU

ISUZU Votre Spécialiste 4x4

Quartier Ponsoyes Est -
26320 Saint-Marcel-Lès-Valence
Tél : 04.75.85.72.92
Fax : 04.75.85.74.08
www.centre4x4.fr
www.technicauto.fr

Sur vos routes à partir de juin...

TECHNIC' AUTO
CENTRE 4x4

Imprimé Press'Venise

Rapport d'activité de l'exercice 2015 présenté à l'AG du 28 mai 2016 à La CHAPELLE en VERCORS

131 convocations et 12 invitations ont été envoyées pour l'assemblée générale ordinaire de l'ADCGG 26 qui se déroule ce 28 mai 2016 à La CHAPELLE en VERCORS. Nous remercions l'ACCA de La CHAPELLE en VERCORS pour son accueil dans ce territoire important pour l'histoire et la culture de notre magnifique département.

Nous avons reçu en retour 67 coupons réponse parmi lesquels **48 pouvoirs**. Avec les **43** adhérents qui se sont déplacés cela donne **91 présents ou représentés**. L'assemblée générale de notre association peut, donc, valablement délibérer car le quorum, de présents ou représentés réglementaire, est atteint. Le Président Jean Paul BONNARD et son conseil d'administration vous remercient de votre intérêt pour notre association.

Avant de vous présenter les différentes activités menées en 2015 il est bon que vous sachiez que votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois.

Actions extérieures

En 2015 l'ADCGG 26 a continué son partenariat avec les différents organismes, associations ou personnalités du monde de la chasse.

C'est ainsi que nous avons participé à :

Plusieurs réunions à la Fédération des Chasseurs de la Drôme sur le plan de chasse triennal 2015/2018, le schéma départemental et divers sujets dans le cadre de la commission grand gibier.

Aux AG de l'UNUCR, du CNB et des Louvetiers

Au congrès Départemental de la FDC 26.

A 2 réunions de l'Arc Alpin regroupant les AD des départements alpins élargi au Rhône et à l'Ain.

Une réunion ONF/ANCGG au sujet de la relocation des lots de chasse ONF

Nous avons également participé à plusieurs manifestations du monde de la chasse ou canines, à une battue « sécurité » pour les nouveaux permis organisée sur le territoire la FDC ainsi qu'à plusieurs battues ou affuts de régulation du loup.

Nous remercions nos collègues du Conseil d'Administration, Jeannine PINEDE et Christian CHAILLOU qui, au sein du CA de la FDC 26, donnent beaucoup de leur temps, de leur énergie et de leur savoir au service des chasseurs drômois.

Actions de l'AD

Stand de tir :

La saison s'est déroulée au centre de tir des établissements MACAIRE à ROMANS. Cette année le stand a fonctionné de fin avril à fin août et quinze demi-journées ont permis à 85 adhérents (dont les candidats au brevet grand gibier 2015) de venir s'entraîner. 62 chasseurs en ont profité pour régler leurs armes.

Il faut rajouter à ces chiffres les 18 élèves de MONDY qui ont passé le BGG dans le cadre de leur formation scolaire. Cette cession particulière nécessite une organisation adaptée car il faut fournir les armes à la grosse majorité des candidats et participer à l'achat des munitions utilisées.

Une journée a été, également, consacrée à la cible d'or.

Je rappelle :

que tous les membres de l'ADCGG 26 peuvent utiliser ce service pour s'entraîner sur sanglier courant et pour régler leurs armes : des spécialistes sont là pour vous aider dans ces différents réglages.

Que les séances ont lieu le samedi matin suivant un planning établi à l'avance et disponible sur demande.

Nous remercions vivement André GALLAY, Joël GERVOIS et Maurice NAUMIN qui ont parfaitement assuré, dans la bonne humeur et avec sérieux, le déroulement de ces séances de tir.



**ARMURERIE
FARGÈRE**

Z.A. La Grue
Imp. Charles Garnier
26120 CHABEUIL
Tél. 06 74 29 29 58 armurerie.fargere@orange.fr

**Vente : armes - munitions
vêtements - optiques,
pêche - boules...**

Atelier de réparation

Horaires : hors chasse
Du mardi au vendredi :
9h à 12h – 14h30 à 19h
Samedi 9h à 12h – 14h30 à 18h
En période de chasse
ouvert aussi le lundi après midi

**Armurier diplômé
école St Étienne**



Chabeuil
Centre ville

Montélier

Romans

Crest

Valence

D 538

Z.A. La Grue

ICI

Brevet Grand Gibier 2015 :

Le BREVET GRAND GIBIER qui est, je le rappelle, une action forte de notre AD permet de développer les connaissances des chasseurs de grand gibier sur :

- les espèces de grand gibier (les 5 espèces de grand gibier chassables sont présentes sur notre Département : le sanglier, le cerf, le chevreuil, le mouflon et le chamois) en étudiant leur biologie, leur mode vie et leur comportement, leur gestion, les différents modes de chasse.
- les armes et les munitions
- la réglementation et vous savez qu'elle évolue rapidement
- la forêt et la sylviculture
- la flore et la petite faune sauvage
- le maniement d'une arme et de la sécurité indispensable à cette pratique.

Cette formation et ces savoirs nous semblent indispensables pour donner une bonne image de la chasse et des chasseurs aux autres usagers de la nature, voir à nos détracteurs, qui vous le savez, ne nous épargnent pas.

En 2015 une trentaine de candidats ont suivis les différentes séances de formation proposées. Finalement 26 candidats (17 à MONDY et 9 à la FDC) ont passé les épreuves du brevet avec les résultats suivants :

BGG : 10 candidats ont obtenu le 2^{ème} degré c a d la médaille d'or et 3 argent (dont 2 se sont rattrapés à GRENOBLE sur la partie gestion de la chasse et ont obtenu l'or)

BGG Vènerie : 3 candidats ont été reçus.

Toutes nos félicitations à l'ensemble de ces chasseurs qui ont cherché à améliorer leurs connaissances dans la chasse du grand gibier.

L'ensemble du Conseil d'administration remercie Christian CHAILLOU, Denis BRUNEL organisateurs des séances de formation et de l'examen ainsi que tous les formateurs qui sont régulièrement présents chaque année à cette formation.

On doit les féliciter de leur fidélité et de la qualité de leur propos.

La Cible d'Or :

Le samedi 5 septembre 2015 la compétition de la Cible d'Or s'est déroulée sur le stand de tir des Ets MACAIRE que nous remercions pour leur accueil et la mise à disposition de leurs installations.

27 tireurs (soit 3 de plus que l'année dernière) ont participé à l'épreuve :

Le concours de tir qui comportait 3 épreuves (cible ronde, cible anatomique fixe et sanglier courant) a été remporté par Frédéric PAVAT suivi de près par André GALLAY. Bravo à tous et merci à tous les participants de cette épreuve qui devient un moment incontournable de l'activité de notre AD.

En rappel : les lots distribués à cette occasion : 2 journées de chasse à LENTE, 1 journée de chasse à LEONCEL, 1 journée de chasse à VERONNE, 1 journée de chasse à SOYANS et 1 journée de chasse à BEAUME MACHON ainsi que divers lots (couteau de chasse...)

Un grand merci à l'ONF et à nos partenaires qui ont magnifiquement doté cette épreuve, ouverte à tous les chasseurs Drômois, et bien sûr à l'équipe du stand (André GALLAY, Joël GERVOIS et Maurice NAUMAIN) qui a organisé de main de maître cette journée.

La Lettre :

L'AD a également édité 2 « Lettres » avec quelques articles ou informations de bonne tenue.

Nous vous rappelons que la lettre est complétée « d'une boutique » pour permettre aux membres de l'AD de pouvoir acheter divers articles logués à notre Fédération ou à notre Association. Ces articles sont d'ailleurs à votre disposition sur le stand, à l'entrée de la salle.

Pour terminer nous avons fait le lien entre 27 adhérents et la revue Grande Faune, la parution éditée par notre association nationale.

Je termine ce propos en vous rappelant que la sécurité en action de chasse doit être notre priorité absolue. Notre activité cynégétique est avant tout un loisir qui ne doit en aucun cas être terni par de mauvais comportements ou gâché par un accident. Soyons respectueux et vigilants.

Si vous avez des questions à nous poser nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Je vous remercie de votre attention.

ARMURERIE ALAIN MACAIRE

ARMURIER - ARQUEBUSIER



1000 m² d'exposition

Stand de tir à 50 m . Sanglier courant à 30 m

Tel : 04 75 02 15 72

7 Ave des ALLOBROGES

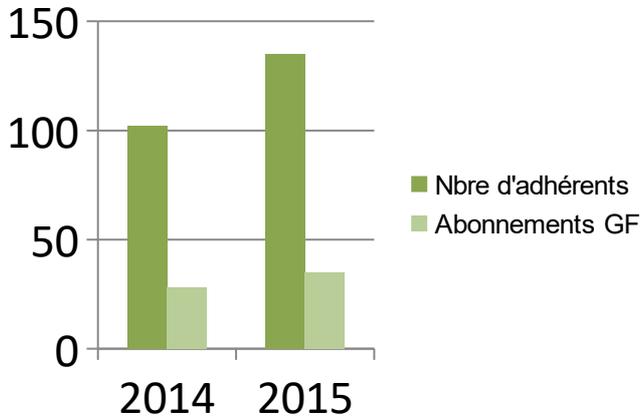
Fax : 04 75 02 16 56

26100 ROMANS

ARMES . MUNITIONS . ARCHERIE . VÊTEMENTS . COUTELLERIE .
COUPES et TROPHÉES

Les comptes de l'ADCGG26

Progression du nombre d'adhérents,



Résultat de l'exercice 2015 :

Perte de 1 345,27 €

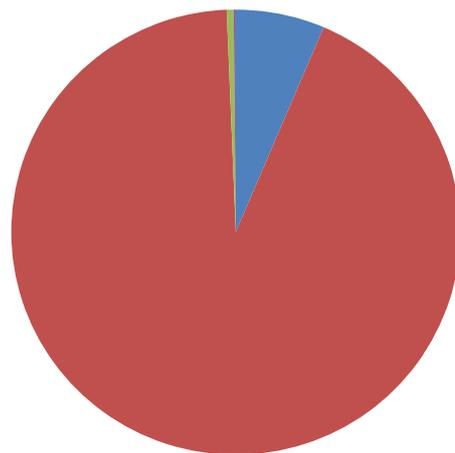
Principale raison de ce résultat :

Reconstitution du stock

Stock marchandises 12/2014	: 450 €
+ Achats 2015	3 609 €
- Ventes 2015	715 €
soit un stock marchandises au 31/12/2015	3344 €

Total des avoirs 13787,67€

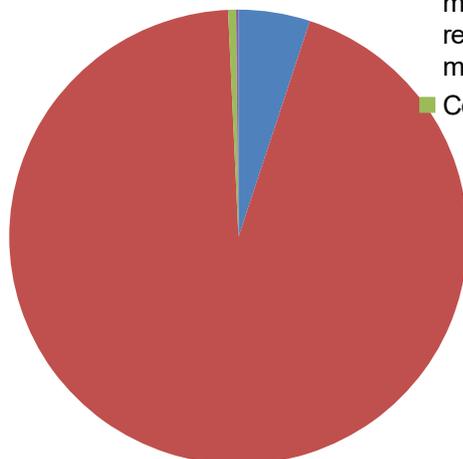
2014



Compte chèques	883,13€
CSL	12814,39€
Compte 85000479190	70 €
Espèces	20,15€

Total des avoirs 12442,40€

2015



Compte chèques	1787,32€	CSL	11723,93€
moins la facture Macaire reçue en janvier 2016 d'un montant de 1159€ = 628,32€			
Compte 85000479190	70€	Espèces	20,15€

LES GRANDES ETAPES DE LA LOUVETERIE

Le saviez-vous ? La Louveterie a 1 203 ans,

813 :**Charlemagne** ordonne à des fonctionnaires de l'administration, dans les pays de l' Empire (comtés), de désigner dans leurs circonscriptions , des officiers chargés d'éradiquer les nuisibles et en particulier le loup, le plus nuisible de tous. La fonction de **lieutenant de louveterie** est née.

1395 :Face aux abus de pouvoir de certains louvetiers,appelés«<Lupari>> Charles VI se voit obligé de supprimer le corps des louvetiers.

1404 :La prolifération rapide et dangereuse des loups amène le roi à rétablir les commissions de louvetiers.

1520 :**François 1^{er}** fixe avec précision les fonctions du grand louvetier ainsi que celles des officiers de louveterie.

1583 :Devant l'impossibilité de maîtriser la recrudescence des loups, Henri III prescrit une mesure qui restera en vigueur et qui a été le véritable fondement juridique de l'institution des louvetiers. Trois fois par an, il est demandé d'aller avec armes et chiens à la chasse aux loups.

1671 et 1677 :Deux arrêts du Conseil d'Etat prescrivent l'obligation d'organiser des battues de loups qu'avec le consentement de représentants de l'état.



1697 :Première « battue administrative » organisée. Les habitants de la province du Berry sont tenus, sous peine d'une amende de 10 livres, de participer.

Fin du XVII siècle et XVIII : prolifération des loups. Il n'existe pourtant que cent sept officiers de louveterie pour tout le royaume.

Fin du XVIII siècle :Louis XVI s'intéresse de plus près aux louvetiers. Leur situation reste complexe car ils ne dépendaient pas des capitaineries de chasse créées par François 1^{er} et remaniées en 1669. Ils avaient figuré un temps sur les effectifs des maîtrises des Eaux et forêts tout en dépendant du Grand Louvetier de France.

1785 :Les droits et prérogatives des Maîtres des Eaux et Forêts et des officiers de louveterie sont clairement déterminés. Les personnels de louveterie sont exempts de tous impôts et de certaines charges telles que le logement des gens de guerre,etc. Ils étaient aussi autorisés à porter les couleurs de la Maison du Roi.

1787 :Sous prétexte d'économies,la louveterie est supprimée.

1797 :La louveterie est rétablie de manière officieuse.

1804 :Le premier Empire restaure officiellement la louveterie. On retrouve parmi les lieutenants, les fils et descendants de ceux qui avaient porté les couleurs de la louveterie.

1844 :Loi sur la police de la chasse qui conforte la louveterie dans les fonctions qu'elle remplira tout au long du siècle à « L'économie moderne ».

1973 :Décret d'application de la loi de 1971 rattachant la louveterie au ministère de l'environnement.

2000 : Nouvelle loi chasse précisant les missions des lieutenants de louveterie.

2001 :Décret d'application instituant les lieutenants de louveterie commembres de droit>>du Conseil National et des Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage.

DROMECHASSETIR

**SPECIALISTE
CHASSE & TIR**

72 Av, Léon Aubin
À LIVRON
Tél. :04 75 61 77 56

WWW.DROMECHASSETIR.COM

2005 :Loi DTR qui précise la participation de la louveterie aux commissions de dégâts de gibier et qui repositionne la fonction et le cadre des actions des louvetiers en matière de destruction et de " régulation des animaux nuisibles » ou désignés comme tels par l'autorité administrative.

2009 : Circulaire du ministère adressée aux préfets définissant les conditions de renouvellement des commissions avec notamment la modification de la durée des mandats à 5 ans et l'âge limite pour exercer ce mandat soit 75 ans.

2010 : Arrêté ministériel abrogeant le décret de 1973, re précisant les droits et devoirs des lieutenants

de louveterie et rappelant l'obligation de porter une tenue lors de leurs interventions avec description des différentes tenues.



2011 : Circulaire du 5 Juillet. Modification des nouvelles mesures de renouvellement .

Qui sont les lieutenants de louveterie aujourd'hui ?

Ce sont des personnes « qui connaissent bien leur territoire de compétence et sont en contact privilégié avec la population, le monde rural, les élus locaux et les représentants des administrations, »

« Le lieutenant de louveterie est le conseiller technique de l'administration en matière de préservation de la vie animale sauvage, de gestion durable des espèces compatible avec les intérêts agro-sylvo-cynégétiques, Il possède les compétences cynégétiques indispensables, notamment la connaissance de la biologie animale, de la législation et réglementation de l'exercice de la chasse, des règles de sécurité, Il siège à la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage (CDCFS), dans les commissions de plan de chasse et de dégâts de gibier. Il participe avec les agriculteurs et les forestiers à l'élaboration des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats(ORGFH), au comité de suivi des schémas départementaux de gestion cynégétique ».

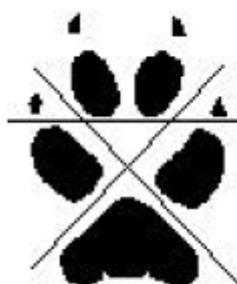
« Les lieutenants de louveterie dirigent les battues administratives d'effarouchement, de décantonnement ou de destruction décidées par le préfet ou par le maire. Ils peuvent aussi intervenir dans les réserves, les aéroports, sur les voies ferrées, sur les autoroutes, etc... »



LE LOUVETIER EST UN AGENT BENEVOLE DE L' ETAT .

Médiateur indépendant et disponible.
Il assume avec objectivité et impartialité son rôle de conseiller cynégétique de l'Administration.

André Gallay Administrateur ADCGG.



a. Le loup



b. Le chien

L' A D C G G de la Drôme...

ARTIGE Jean-François	Vice président
BOGIRAUD Thierry	Trésorier
BONNARD Jean-Paul	Président
BOUCHET Jean Luc	Secrétaire
BRUNEL Denis	Membre du CA
CHAILLOU Christian	Vice président
GALLAY André	Membre du CA
GUIDO Yves	Secrétaire adjoint
JOANNIN Philippe	Membre du CA
MARZANI Albert	Membre du CA
PINEDE Jeannine	Membre du CA
PROST Christian	Membre du CA
SANJUAN Michel	Membre du CA
THOMAS Marie-Cécile	Membre du CA
WISNIEWSKI Bernard	Trésorier adjoint

Pour le BREVET GRAND GIBIER : prendre contact avec

- Christian CHAILLOU au 06 65 31 45 00 ou christian.chaillou3@wanadoo.fr,
- Jeannine PINEDE au 06 73 70 99 22 jean-guy.pinede@wanadoo.fr
- Denis BRUNEL denis.brunel@wanadoo.fr

Pour tout renseignement, voir notre site internet **www.ancgg/ad26** ou faites une demande : jeanpaul.bonnard@nordnet.fr

JOANNIN Philippe : Maison forestière , 26190 LEONCEL

Téléphone : 04.75.41.68.62 / 06.10.68.55.80

LACROIX Pascal : 5 chemin des Sarrazines , 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Téléphone : 04.75.47.45.02 / 06.31.09.17.20

CHAUVIN René : Route de Dié , 26470 LA MOTTE CHALANCON

Téléphone : 04.75.27.20.02 / 06.77.94.94.04

ROMAIN Pierre : 23 c rue de l'Hermier , 26250 LIVRON sur Rhône

Téléphone : 04.75.85.59.70 / 06.87.29.07.09

BEYSSIER : Jean François , Vercoitan

Téléphone : 04.75.28.00.77 / 06.69.56.91.07

VAILLANT Daniel : Le Logisson , 07000 St JULIEN en ST ALBAN

Téléphone : 04.75.65.75.64 / 06.28.30.82.36

AUZEBY Jacky : St Nazaire le désert

Téléphone : 06 79 09 24 04 / 06 19 41 37 75

BONNET Bernard : St Peray Téléphone : 06 34 74 04 56

GUERBY Hervé : Viviers Téléphone : 09 71 51 48 49 / 06 71 52 08 49

HALTER David : Saléon Téléphone : 06 70 77 95 06

